



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E70918

VALABLE JUSQU'AU 25/08/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1964

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/08/2006  
301 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BETHUNE 342.267.242

Siret : 342 267 242 00036

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3016587

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4506069904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4506069904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : THERMECLIM SAS

ZONE QUADRAPARC  
137 RUE MARC SEGUIN  
62800 LIEVIN

Téléphone : 03 21 72 17 78

Portable :

Site Internet :

E-mail : s.sala@thermeclim.fr

Responsabilité légale :

TARDIVEL DANIEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 03 21 29 81 34

Effectif moyen : 54

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	05/07/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	05/07/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	24/05/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.